

Rendre la ville aux piétons. L'appel à projet « Rues aux enfants, rues pour tous »

Généralités :

Les « rues aux enfants et rues pour tous » sont des événements éphémères, durant lesquels une rue est réservée aux enfants et aux habitants d'un quartier, certains jours et heures précis. La voiture est exclue de la voirie pour sécuriser l'espace public et redonner la rue aux habitants, en particulier pour les enfants ayant été relégués dans les parcs et squares. Enfants et adultes se saisissent et s'approprient l'espace public, en profitant de diverses activités (jeux, animation...). A la fois espace de jeux et espace de rencontre, il s'agit également d'une opportunité pour sensibiliser à l'environnement, questionner la place de la voiture et diffuser la culture à un large public.

La mise en place du projet :

Un appel à projet a été lancé par le collectif « Rues aux enfants ; rue pour tous », en 2015, en 2017 et en 2019 ayant permis la mise en place de plus de 150 « rues aux enfants et rues pour tous ». Les porteurs de projet bénéficient d'un accompagnement adapté, et ils se chargent du suivi global du projet. Un label « Rues aux enfants ; rue pour tous » est décerné à chacun d'eux.

Les étapes :

Pour initier le projet, il faut réunir divers acteurs du territoire pouvant contribuer à l'organisation et l'animation de la rue. Le soutien de la mairie et de la population est également nécessaire, avant d'effectuer toute demande de fermeture administrative, et ce deux mois au préalable.

L'ensemble des acteurs doivent s'assurer de la faisabilité de l'évènement. Une fois validée, ils pourront co-construire une charte avec les règles du jeu. Les activités doivent être pensées au préalable pour ensuite communiquer la programmation à la population. Les organisateurs sécurisent et animent tout au long de l'évènement, et ils évaluent en fin de journée si l'évènement est réussi au travers des questionnaires et leurs propres observations.

Le projet peut préfigurer la fermeture définitive d'une rue, la limitation de vitesse d'une voie, ou encore l'amélioration de certains aménagements (végétalisation, mobilier, etc.).

Quel type de projet ?

Une rue dans un quartier résidentiel.

Qui réalise ?

Habitants, associations, collectivité, structures municipales.

Qui associer ?

Associations, services environnement, culture, artistes, ludothèques et bibliothèques de rues.

Les points de vigilance :

- La rue doit être située dans un quartier résidentiel, le trafic y être limité à 30 km/h (ou 50 km/h si faible trafic), elle ne doit pas recevoir un trafic routier important, sans arrêt de transport public, sans bâtiment accueillant des services de secours/d'urgence, doit pouvoir faire face à une situation d'urgence, et enfin doit recevoir peu de véhicules aux places de stationnements.



Pour aller plus loin, l'ARENE (Agence Parisienne du Climat) a réalisé en 2012, un [livret technique pour porter un projet de rue aux enfants](#).